

DEMANDE REPRODUCTION NOTES DE COURS

À l'usage de la reprographie

Code de travail

Code à barres

Date ____ / ____ / ____

Dép. / Serv. / Autres _____ Local _____ Tél. _____

Requérant _____

Code de cours _____ Titre du document _____

Date du début du cours _____

Expédier à _____

Ce document est-il une œuvre ou une partie d'une œuvre pour laquelle Copibec détient les droits d'auteur permettant l'autorisation de reproduction

OUI Remplir le *Formulaire reproduction d'œuvres protégées*; et l'annexer à votre demande. (Descriptions des limites au verso).

NON Ce document ne contient aucun droits d'auteurs.

Ces notes de cours seront-elles disponibles aux étudiants en format électronique ? OUI NON

Le requérant doit s'assurer que cette réquisition est conforme à la loi sur les droits d'auteur et la convention sur la reproduction d'œuvres protégées (*Copibec*).

Signature obligatoire du requérant _____

- Recto 81/2X11
- Recto verso 81/2X14
- Assembler 11X17
- Brocher Papier
- Perforer Plier
- Relier avec spiral
- Autre

Quantité Original Copies	SPÉCIFICATIONS		
X		Droit d'auteur	
X		Coût unitaire	
		TOTAL :	

Nombre de tome(s) _____

UNE COPIE EST ALLOUÉE

À L'ENSEIGNANT SI DEMANDÉ OUI NON

À L'USAGE DE COOPSCO

Coût : _____ Suggéré _____ Prix de vente _____

Quantité retenue _____

Quantité vendue _____ X _____ \$ = $\Rightarrow \Rightarrow \Rightarrow \Rightarrow \Rightarrow$ **Total :** _____

Quantité livrée _____

Signature CoopSCO _____

Date _____

Quantité retour _____

Signature CoopSCO _____

Date _____

La Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire permet l'utilisation, tant sur support papier que numérique :

- livres;
- journaux;
- périodiques;
- œuvres dramatiques;
- toute parole ou texte accompagnant une chanson ou une œuvre musicale;
- toute image, illustration, photographie, figure, tableau apparaissant dans ces différents types de publication;
- tout extrait des types de publications ou de textes nommés précédemment et rendus disponibles en ligne légalement par son titulaire de droits.

La Convention permet la reproduction, pour un même groupe d'étudiants au cours d'une même session, **de 15 % du nombre total des pages d'une publication.**

Elle permet aussi **la reproduction entière d'un article de périodique ou de journal, de même que d'un chapitre entier de livre** à condition que celui-ci **ne dépasse pas 20 %** du nombre total des pages du livre.

Les usagers d'œuvres doivent présenter une demande d'autorisation particulière à Copibec (via le centre de reprographie) s'ils désirent dépasser la limite de 15 % d'une œuvre établie par l'entente. Des frais de 0,12 \$ la page sont appliqués sur les pages qui excèdent cette limite, jusqu'à concurrence de 20 % du nombre total de pages d'un ouvrage. Au-delà de 20 %, Copibec veillera à traiter chacune des demandes selon la disponibilité de l'œuvre à reproduire ou selon les conditions et tarifs décidés par le titulaire des droits d'auteur.

Démarche

- compléter le formulaire de demande de reproduction de notes de cours et le signer.
- compléter le formulaire de déclaration d'utilisation d'œuvres protégées en n'oubliant pas d'indiquer l'ISBN et en signant le le formulaire.
- Déposer les deux formulaires avec votre recueil de notes de cours.

Références : <http://copibeceducation.ca/licence-universitaire/>